

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 4 (1896)  
**Heft:** 7

**Quellentext:** Cayer de Dispositions  
**Autor:** Vuillermet, Charles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Cayer de Dispositions

Avec leurs Démonstrations ; pour l'Exercisse  
des Matelots après leur Inspection à Terre.

A s'y former en Bataille, à aller prendre Poste pour couvrir  
leurs Travailleurs à faire Retraite, à s'embarquer  
dans leurs Chaloupes à gagner leurs Bords;

Et ensuite à un Débarquement

Qui avec les Projets que le Major Cuenod Demartignier  
a déjà fourni cy devant sur ce sujet, pourront être utiles  
à ceux qui seront chargés de Regler le Service de ce Corps,  
que le dit Major prenne la liberté de présenter  
à LL. EE. du Conseil de Guerre ses Souverains Seigneurs

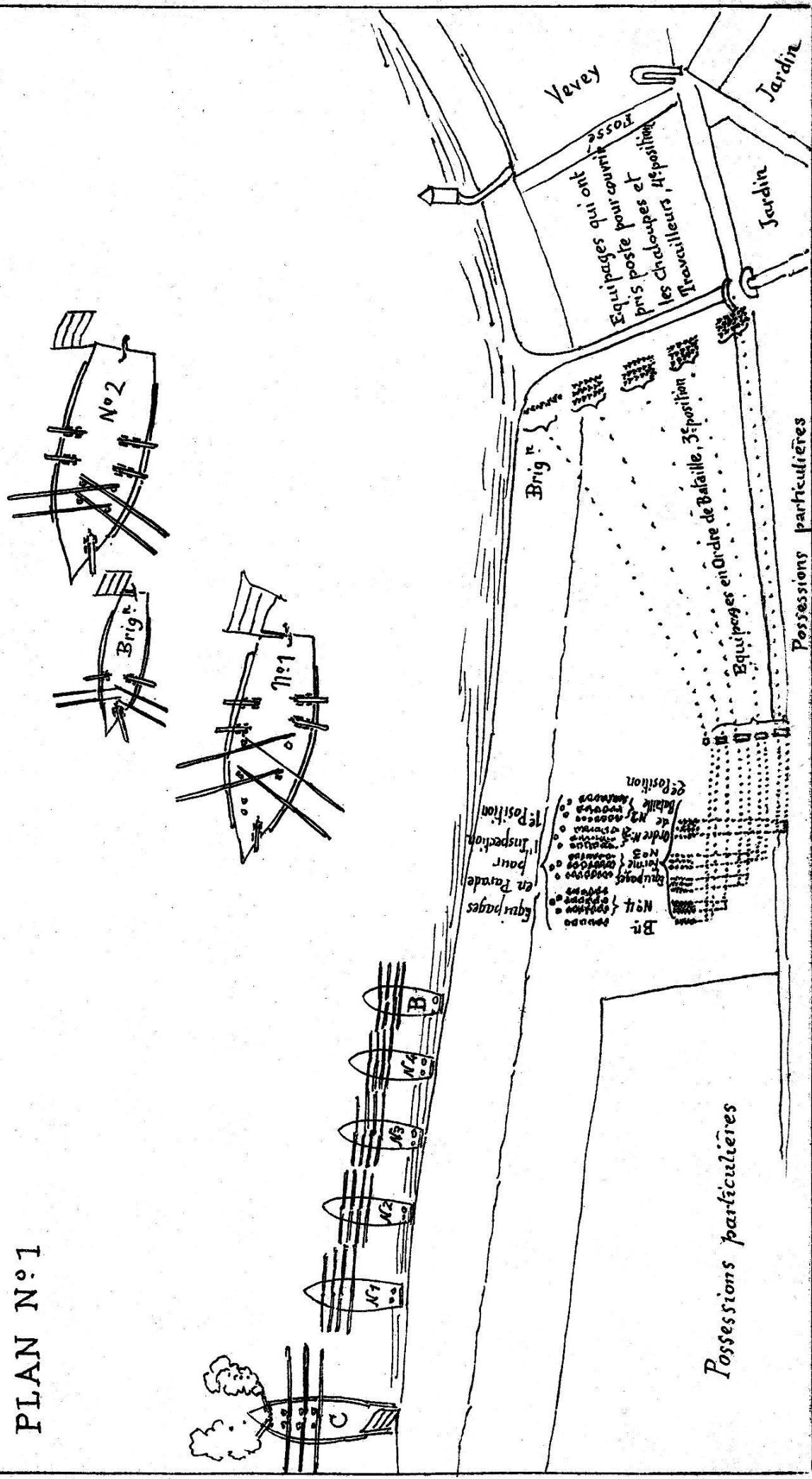
le 21 Novembre 1786.



Copié aux Statsarchiv de Berne,  
par Charles VUILLERMET, peintre,  
en 1896.

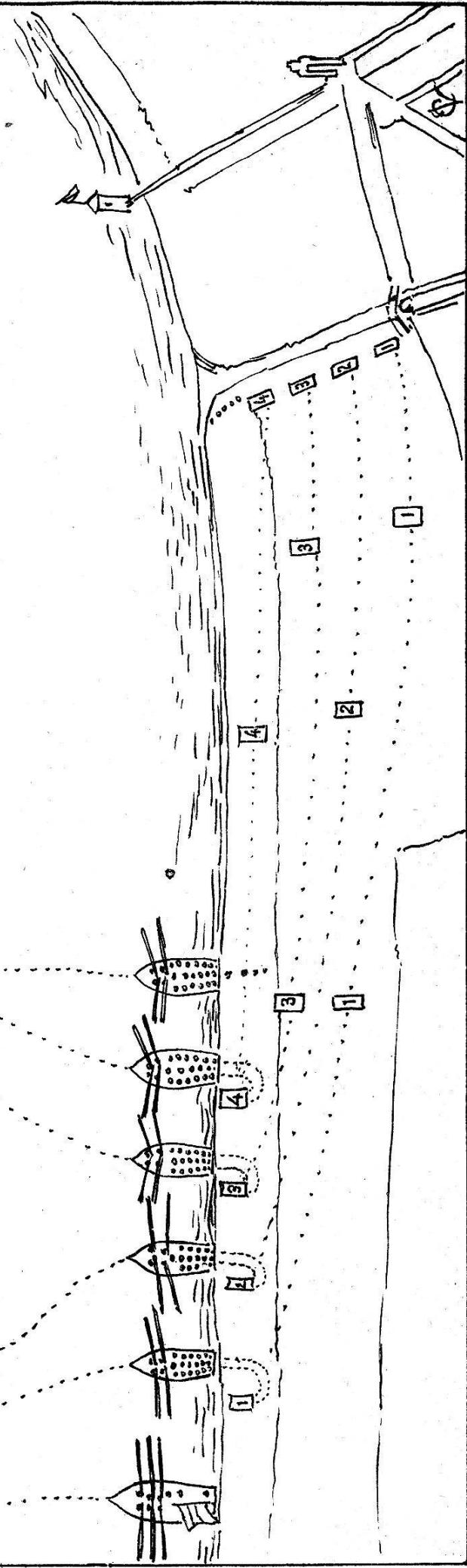
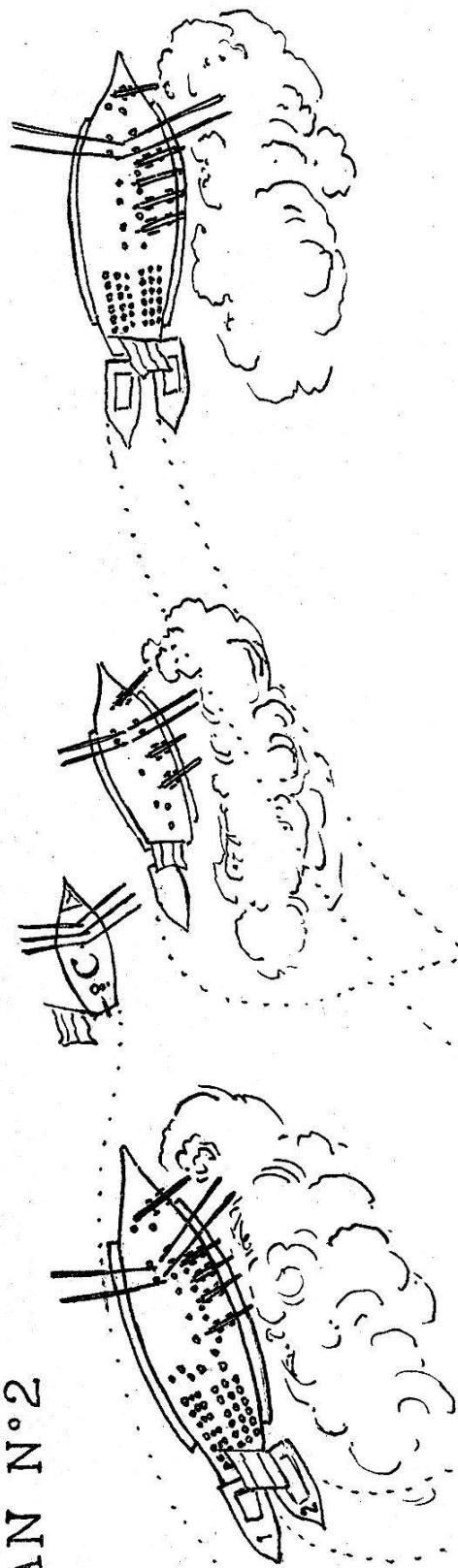
Démonstration des Matelots du Département du Major Cuernod De Martignier en ordre de parade à l'erre pour l'Inspection. de leur formation en Ordre de Bataille pour aller prendre Poste pour couvrir des Travailleurs, les Barques, et Brigantin s'acheminent pour aller dans la station qui leur a été ordonnée pour Protéger l'embarquement dans les Bâlopes et leur Acheminement à Bord.

## PLAN N° 1



dans leurs Chaloupes, pour se rendre à Bord des Barques et 'Brigantin', deux Equipages par Barque.'

## PLAN N°2



Descente dans leurs Chaloupes, qui gagneront le Rivage, et à s'y former en Bataille sur la Gauche.

PLAN N° 3.

